

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n : 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TECHNO SOUFFLEUR SURE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Souffleur Dépoussiérant ininflammable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 3 (H229)

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger : Néant

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger

H229 : Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation – Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

Phrases supplémentaires

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 29118-24-9 EC : 471-480-0 REACH : 01-0000019758-54	TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1ène	Néant	100

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche : 30341

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

3.2. Mélanges

Non applicable.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures. Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

Ingestion peu probable.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

Vertige. Maux de tête.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Le contact du réfrigérant et/ou de l'emballage avec la peau peut provoquer des gelures.

Symptômes/effets après contact oculaire

Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.

Symptômes/effets après ingestion

Ingestion peu probable.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche. Mousse. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction non-appropriés

Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Non inflammable.

Danger d'explosion

Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Fluorure d'hydrogène. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Halogénures de carbonyle. Composés halogénés.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler.

Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Mesures générales

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Aérer la zone. Ne pas fumer. Ecarter toute source d'ignition.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Evacuer la zone. Ne pas toucher le produit.

Pour les secouristes

Équipement de protection

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée n'est disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Toutes les précautions d'usage doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement – Ne pas fumer. Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conserver à une température ne dépassant pas 50°C.

Conditions de stockage

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone « aérosols » doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne n'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé de : ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues ; d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage (suite)

Matières incompatibles

Oxydants puissants. Hydroxydes alcalins. Métaux alcalino-terreux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1ène (29118-24-9)		
UE	IOELV TWA (ppm)	800

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandée dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Aucune dans des conditions normales.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Gazeux
Couleur	: Incolore
Odeur	: Légèrement étherée
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Propriétés explosives	: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : /8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50° C	: Pas disponible
Masse volumique	: Non applicable
Densité relative	: 1.19
Densité relative de vapeur à 20° C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable
9.2. Autres informations	
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	
% de composants inflammables	: 0
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	
Teneur en COV	: 1190 g/l (100 %)

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions de manipulation et de stockage.

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter le contact avec les surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Alcalis et produits caustiques. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Fluorure d'hydrogène. Halogénures de carbonyle. Composés halogénés. oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation)

Non classé

Trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1ène (29118-24-9)

CL50 inhalation - Rat [ppm]	> 207000 ppm
-----------------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TECHNO SOUFFLEUR SURE	
Identification du produit	Aérosol

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.

Le contact avec le liquide provoque des gelures.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

Effet de serre : GWP (CO₂ = 1/100 ans) = 6.

Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigüe)

Non classé.

Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

Trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1ène (29118-24-9)	
CL50 - Poisson [1]	117 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 160 mg/l
Ce50 72h - Algues [1]	170 mg/l
NOEC chronique algues	170 mg/l
Effet de serre	GWP (CO ₂ = 1/100 ans) = 6

12.2. Persistance et dégradabilité

Trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1ène (29118-24-9)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques(suite)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

ODP(R-11.1) = 0

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ecologie-déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

En conformité avec : ADR/IMDG/IATA/ADN/RID.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOLS asphyxiant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.2



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/8
	Révision n°: 0
TECHNO SOUFFLEUR SURE	Date : 15/01/2025
	Remplace la fiche :
	30341

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Teneur en COV : 1190 g/l (100%)

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 Février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.1. Directive nationales

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

Néant

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

Fin du document